



LE MEUR Yves

Naissance : 2 décembre 1922 - Châteaulin

Année d'entrée en résistance ou F.F.I. : 1942

Résistance : [D.F](#)

Pseudonyme(s) : Fifi

Secteur(s) d'action : Mayenne (?) / Brest

Arrêté, Déporté, Mort de déportation

Décès : 5 avril 1945 - Nordhausen (Allemagne)

Mort pour la France

Yves Marie Le Meur, dit *Fifi*, se marie à Brest avec Yvette Abiven. Il réside durant la Seconde Guerre mondiale rue Jules Guesde à Brest. Il travaille au Commissariat de la Marine comme comptable. Le 2 décembre 1942, la famille s'agrandit avec la naissance d'une petite fille, Yvonne Le Meur (devenue épouse Goron).

Il semble être entré en Résistance en 1942 dans un réseau ou mouvement agissant dans le nord de la Mayenne. Pour ne pas inquiéter sa femme, il prétexte des visites familiales dans la région de Châteaulin. Il aurait réalisé des liaisons périlleuses ainsi que des actes de sabotages.

Sans que l'on puisse définir par qui ni comment ils se sont rencontrés, Yves Le Meur est recruté en avril 1943 dans le mouvement [Défense de la France \(D.F\)](#) par [Jean Sennelier](#) à Brest. Dès lors, il participe à la diffusion de la presse clandestine du mouvement qui s'implante dans la région. En juin 1943, convoqué pour partir en Allemagne dans le cadre du S.T.O, Yves Le Meur refuse et quitte son poste. Vraisemblablement sur conseil de [Sennelier](#), il tente de rejoindre les *Forces Françaises Libres* (F.F.L). Il quitte Brest le 15 juin 1943, direction l'Espagne avec l'espoir de pouvoir passer en Afrique du Nord. Pour ce périple, deux camarades se joignent à lui ; Paul Guillou et Henri Geffroi, dit *Riquet*.

Il est arrêté entre Bordeaux et Dax le 18 juin 1943, alors qu'il se rend à Hendaye pour passer la frontière. Il est interné dans les prisons de Biarritz, Bayonne et au fort du Hâ à Bordeaux. Il est ensuite dirigé vers le camp de triage de Compiègne Royallieu avant de faire partie du convoi du 2 septembre 1943 contenant 943 hommes.

Il arrive à Buchenwald le 4 septembre 1943 et reçoit le matricule 20634. Il passe par les Blocks 17/13, 17/203 et 17/205. Compte tenu des besoins de main d'œuvre, il est transféré dans le mois à Dora-Mittelbau dit Sangerhausen (nom de camouflage de Dora) au Block tunnel : 17/123 ; 105. Il loge dans la baraque 31 quand il est de repos.

Quelques jours avant la libération du camp de Dora, le 5 avril 1945, date à laquelle on perd sa trace définitivement, Il est vu vivant, par des camarades qui ont pu témoigner à leur retour. On soulignera que dans les premiers jours d'avril 1945 les nazis prirent la décision d'évacuer le camp de Dora en jetant sur les routes et réseaux ferrés (bombardés en permanence par l'aviation alliée) plusieurs milliers de détenus

selon des itinéraires différents et perpétuellement remis en cause en fonction de l'évolution du front et l'avancée des armées Alliés. Ce furent les Marches de la Mort, où de nombreuses victimes succombèrent d'épuisement. Les unités de l'Armée américaine (3eme Armée U.S du Général Patton) pénètrent le 11 avril 1945 dans le camp, déserté de ses occupants à l'exclusion de quelques centaines de déportés malades ou mourants livrés à eux-mêmes.

Yves Le Meur est déclaré mort à Nordhausen le 5 mai 1945 par jugement du tribunal civil de Brest en 1948. Ses deux camarades Paul Guillou et Henri Geffroi avec qui il avait tenté de rallier l'Afrique, ne sont également pas revenus de déportation.

Après la libération, par courriers adressés à sa jeune épouse Yvette, plusieurs camarades déportés, dès leur retour, ont pu témoigner d'avoir rencontré Yves Le Meur et s'être liés d'une solide amitié. Ange Gueguen de Saint Martin des Champs, déporté, camarade de captivité à Buchenwald. Les déportés et camarades de captivité à Dora : [Ambroise Piriou](#) du Groupe Élie, Maître Le Gac, Notaire à Poullaouen, Arsène Madec du Bourg de la Feuillée, Jean Garrec domicilié Le Faou, Albert Miossec de Brest, Alain Durand Darnis de Neuilly. Ce dernier raconte dans sa lettre que Yves Le Meur avait réussi à garder bien cachée, une photo de sa femme et de sa petite fille.

A titre posthume, il reçoit les décorations suivantes ; Médaille Militaire, Croix de guerre 1939-1945 avec palme, médaille de la Déportation et de l'internement pour faits de résistance, médaille de la Résistance (décret 1954, J.O 1955). Il est homologué au titre de la R.I.F en tant qu'adjudant dans la Résistance.

Publiée le mercredi 20 novembre 2019, par [Dominique Goron](#), mise à jour mercredi 22 juillet 2020

Sources - Liens

1. Famille Le Meur-Goron, documents et iconographie.
2. Journal Officiel, édition du 6 janvier 1955.
3. Ordre de la Libération, liste des médaillés de la Résistance française.
4. Fondation de la Résistance, Paris, registre des Résistants du mouvement Défense de la France.
5. Archives Départementales du Finistère, dossier individuel de combattant volontaire de la résistance d'Yves Le Meur (1622 W) et (1NUM59).
6. *Arolsen Archives*, Centre International de la Persécution Nazi.
7. Fondation pour la Mémoire de la Déportation , liste des déportés (I.131).
8. Service historique de la Défense (S.H.D) de Vincennes, dossier individuel de Résistant d'Yves Le Meur (GR 16 P 360993) - **Non consulté à ce jour.**
9. Service historique de la Défense (S.H.D) de Caen, dossier individuel d'attribution de la mention Mort pour la France à Yves Le Meur (AC 21 P 475 841) - **Non consulté à ce jour.**